

Suivi du portail master

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le décret n°2012-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2018, adopte la délibération suivante :

Article 1. Capacités d'accueil

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les capacités d'accueil suivantes :

L'ENS de Lyon peut accueillir en première année des diplômes nationaux de master, selon les mentions concernées, des étudiants, y compris en réinscription, dans les limites fixées ci-dessous.

Mentions du diplôme national de master	Capacité d'accueil
Analyse et politique économique	12
Arts de la scène	10
Biologie*	55
Cinéma et audiovisuel	7
Didactique des sciences	4
Etudes européennes et internationales	15
Géomatique	2
Gestion de l'environnement	6
Histoire	15
Histoire de la philosophie	20
Humanités numériques	5
Informatique	40
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	45

Mentions du diplôme national de master	Capacité d'accueil
Lettres	30
Mathématiques et applications	28
Monde médiévaux	7
Mondes anciens	12
Philosophie	12
Sciences cognitives	4
Sciences de la matière*	68
Sciences de la Terre et des planètes, environnement*	25
Sciences des religions et sociétés	3
Sciences sociales	25
Sociologie	8
Ville et environnements urbains	5

*Pour ces trois formations, les capacités d'accueil seront partagées entre l'ENS de Lyon et l'Université Lyon 1. L'ENS de Lyon affichera les capacités suivantes sur le portail Trouver mon master :

	ENS de Lyon
Biologie	28
Sciences de la matière	34
Sciences de la Terre et des planètes, environnement	12

Article 2. Critères d'examen des dossiers

Dans la limite des capacités d'accueil fixées ci-dessus, l'accès en première année du diplôme national de master pour les mentions ci-dessus énoncées est subordonné aux modalités de sélection suivantes :

- Pour les normaliens élèves et étudiants, l'admission en première année du diplôme national de master est subordonnée à la validation du plan d'études annuel par le vice-président aux Études.
- Pour les auditeurs, l'admission en première année du diplôme national de master est effectuée sur dossier par la commission d'admission de l'ENS de Lyon.

Les critères d'admission des normaliens élèves et étudiants et des auditeurs en première année du diplôme national de master peuvent différer selon la mention concernée. Sont notamment pris en compte le niveau académique, la qualité du parcours, la cohérence du projet professionnel et la motivation du candidat.

Détail des votes : 19 votes favorables, aucun vote défavorable et 6 abstentions sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 19 décembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

 Jean-François PINTON